

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Avenant n° 1 à la concession de service public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Didier BOURGEAIS, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUI
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Jessie MARIN.

Soit 20 présents, 6 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Vu la délibération n° 2021-103 concernant le choix de l'attributaire de Délégation de Service Public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale confiée à l'association Alfa3A pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la commission de suivi de DSP le 12 avril 2022 durant laquelle le concessionnaire a présenté le bilan financier et pédagogique de l'exercice 2021 ;

Considérant que le bilan financier fait apparaître un résultat de l'exercice excédentaire à hauteur de 15.211,5€. Ce résultat est essentiellement dû à des charges salariales moins élevées que prévues dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat de concession et notamment du fait de l'absence de recrutement d'un directeur sur une partie du début d'exécution du contrat.

M. le Maire informe l'assemblée que le concessionnaire a proposé au concédant de ne pas appeler le solde de la participation communale prévue au compte d'exploitation prévisionnel.

Il convient, en conséquence, d'acter les modifications financières intervenues sur l'exercice 2021 par un avenant au contrat de la DSP.

Le versement d'un acompte de 52.293,75€ a été effectué, le solde de la participation de la commune devait donc s'élever à 17.431,25€ auquel le concessionnaire renonce.

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève en conséquent à 15.211,5€ dont la moitié doit être reversée au concédant en application de l'article 20.4 du contrat de concession.

Dans la mesure où le concessionnaire renonce au versement du solde de 17.431,25€, il ne pourra être déduit la part d'intéressement de ce solde. Elle sera déduite du premier versement de la participation communale pour l'exercice 2022.

Suivant l'avis favorable de la commission Education Jeunesse en date du 03 mai 2022, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le présent avenant tel que proposé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 présenté entre la commune de Plateau d'Hauteville et l'association Alfa3A dans le cadre du contrat de DSP ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la concession de service public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale et à signer tous les documents nécessaires à sa bonne exécution ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

